



Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2026

Date de convocation : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres votants : 13

Présents :

Céline AZNAR, Marie-Pierre CHANEL, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Mathias LAUGIER, Cécile PIERRE,

Absents :

Marianne BREVET (*pouvoir donné à Mme Danielle GUILLERMIN*)
 Chrystèle COURTHIAL (*pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET*)
 Frédéric WALLE (*pouvoir donné à M. Daniel GAMEIRO*)
 Kévin FLAMANT

Secrétaire de séance :

Raphaële FRISON

Rapporteur :

Jordan GIRERD

Objet : Budget Primitif – Vote du budget 2026

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026. Il propose à l'assemblée d'adopter ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

D'ADOPTER le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 :

Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette pour un montant de 1 117 223.81€

Le Budget d'investissement s'équilibre en dépense et en recette pour un montant de 787 209.91€

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	La secrétaire de séance
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		